

**Communiqué du Conseil de la concurrence relatif
au Projet de concentration économique concernant la prise de contrôle
exclusif par la société « Société De Promotion Industrielle Et Automobile
Au Maroc SA » d'un fonds de commerce situé à Al Jadida dédié à la
commercialisation des véhicules automobiles détenu par la société
« KMG Auto SARL »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : « Société De Promotion Industrielle Et Automobile Au Maroc SA »;
- **Les actifs cibles** : fonds de commerce situé à Al Jadida dédié à la commercialisation des véhicules automobiles détenu par la société « KMG Auto ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Distribution des véhicules neufs et d'occasion, de pièces de rechanges et d'accessoires automobile et la réparation de véhicules automobiles.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 27 avril 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la prise de contrôle exclusif par la société « Société De Promotion Industrielle Et Automobile Au Maroc SA » d'un fonds de commerce situé à Al Jadida dédié à la commercialisation des véhicules automobiles détenu par la société « KMG Auto SARL ».

« Société De Promotion Industrielle Et Automobile Au Maroc S.A » est une société anonyme de droit marocain dont le siège social est situé 125 Boulevard Moulay Slimane Ain Sebaa, Casablanca et inscrite au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 36449. Elle a pour activité principale la distribution exclusive au Maroc des véhicules automobiles sous les marques Peugeot, Citroën et DS, ainsi que la commercialisation de pièces de rechange et la fourniture de services après-vente associés.

« KMG Auto SARL » est une société à responsabilité limitée de droit marocain au capital de 3.200.000 dirhams, ayant son siège social au CC Marjane Aïn Sebaâ, Lot Al Fadl, quartier Beausite, Casablanca et, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 508241. Elle exploite une activité de concession automobile incluant notamment la vente de véhicules neufs et d'occasion, la commercialisation de pièces de rechange ainsi que la fourniture de services de réparation et de maintenance.

L'Actif Cible est un fonds de commerce dédié à la commercialisation de véhicules neufs automobiles sous les marques Peugeot, Citroën et DS, de véhicules d'occasion de toutes marques, de pièces de rechange, ainsi qu'à des activités de réparation et de maintenance, situé au Lot 344, Zone Industrielle El Jadida.

Fait à Rabat, le 16 avril 2026